L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Bureau : 323 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE DU JOURNAL.

L'ABEILLE DE DEMAIN

SOMMAIRE.

L'Œuvre du jour—La Barque Fantôme.
Douce Agonie.
Tourmente.
Lut Posthume.
La Beauté du Diable, feuilleton du dimanche, suite.
Mondanité, Chiffons.
L'actualité, etc., etc.

Accidents de Chemins de Fer.

Les accidents de chemins de fer sont si fréquents qu'ils n'attirent l'attention que lorsqu'ils prennent les proportions de catastrophes et font un nombre considérable de victimes. Autrement on ne s'en occupe que pour en lire le compte rendu, et la lecture terminée chacun s'occupe de ses affaires et les accidents sont totalement oubliés.

D'ailleurs quelques heures sont à peine écoulées que le télégraphe apporte la nouvelle d'un autre désastre. Et l'on conçoit que, dans ces conditions, il n'y ait que les statisticiens, dont c'est le métier, pour garder la mémoire des catastrophes qui se succèdent presque sans interruption. Ce n'est que lorsqu'ils publient leurs récapitulations que la population s'émeut ; et encore son émotion ne dure-t-elle pas longtemps.

Il est peut-être préférable qu'il en soit ainsi, car si les gens songeaient trop au nombre effroyable de catastrophes ils hésiteraient à voyager.

Les Etats-Unis n'ont du reste pas le monopole des accidents de chemins de fer ; ils y sont peut-être plus nombreux qu'ailleurs, mais les autres pays n'en sont pas exempts, bien au contraire.

C'est ainsi qu'avant hier en Belgique l'express d'Anvers à Bruxelles, lancé à une vitesse de cinquante milles à l'heure, s'est jeté sur un train rempli de pèlerins et arrêté sur une voie de garage. Dans l'effroyable choc au moins soixante personnes ont été tuées et plus de cent autres ont reçu des blessures.

Une aiguille défectueuse est, dit-on, la cause de l'accident. Mais pourquoi n'était-elle pas en bon état ? Et l'employé chargé de veiller au fonctionnement de cette aiguille n'est-il pas coupable à l'égal d'un criminel ?

C'est presque toujours à la négligence que sont dûs les accidents de chemins de fer, et il semble conséquemment qu'ils devraient être d'une extrême rareté, puisque, très probablement, il suffirait de quelques exemples pour rendre plus attentifs à leurs devoirs les compagnies et leurs employés. Pourquoi d'ailleurs ne pas punir leur négligence comme un crime ?

L'employé du chemin de fer belge qui a négligé de réparer l'aiguille défectueuse n'est-il pas responsable, et directement, de la catastrophe qui a fait tant de victimes ?

Si des lois sévères atteignaient le chef de train qui n'obéit pas aux ordres reçus, le mécanicien qui, pour gagner quelques minutes, force de vitesse dans des endroits dangereux, l'ouvrier qui néglige de s'assurer du bon état du matériel, le nombre des accidents, et conséquemment des victimes, serait réduit de plus des trois quarts.

C'est bien assez que des bouleversements qu'on ne saurait prévoir, des tremblements de terre, des cyclones, des trombes, viennent de temps à autre décimer l'humanité, et n'est-il pas humiliant, honteux que des mesures ne soient pas prises pour éviter les épouvantables accidents qui jettent le deuil dans des centaines de familles. La vie humaine vaut bien, cependant, qu'on la protège lorsque c'est possible.

La législature de la Louisiane siége en ce moment à Baton-Rouge, et elle va probablement étendre les pouvoirs de la commission des chemins de fer créée il y a quelques années. Elle pourrait en même temps établir des pénalités pour les employés des grands services d'utilité publique qui se rendent coupables de négligence.

LA CAMARGO.

M. G. Letainturier Fradin, qui publiait, l'an dernier, un joli livre sur les amours de Mme Favart, donne aujourd'hui, sur la Camargo, un ouvrage qui n'est ni un pur essai historique, ni un roman, mais qui essaye de donner la vie du roman à l'histoire. Il y a des réserves à faire sur ce genre, où le lecteur, passant de documents authentiques à des conversations de fantaisie, est un peu inquiet, tandis que l'auteur lui-même marchant, tantôt appuyé et tantôt librement, le fait à une allure un peu inégale. Les documents assemblés par M. Letainturier-Fradin, sont précieux et amusants. Mlle de Cupis de Camargo était d'excellente maison. On lira avec plaisir la supplique adressée par son père, maître à danser assez ridicule, au cardinal Fleury, quand, à dix-huit ans, elle fut enlevée avec sa sœur âgée de treize ans, par le comte de Melun. Les lettres de naturalisation de la Camargo, obtenues par l'abbé de Clermontes chansonnant qui coururent Paris après ce tain souper un peu leste, fait au magasin de l'Opéra, la liste des rôles joués, la bibliographie qui termine l'ouvrage sont d'un vif intérêt pour les historiens comme pour le public. Les récits ne sont pas moins agréables. Pour ce qui est du caractère même et de l'existence de la Camargo, ils n'offrent que des traits pour ainsi dire classiques. Née en 1710, elle fut, enfant, un prodige. Elle fut instruite par son père et par Mlle Prevost, qu'elle devait éclipser ; et la rivalité commença par la protection. Elle fut enlevée, aimée, enlevée de nouveau par un ami de ce premier amant. Cette fois elle aima passionnément M. de Marteille, qui la quitta pour rejoindre son régiment où il fut tué. La Camargo eut alors nombre d'aventures, trouva dans M. de Saint Germain-des-Prés un amant princier, fut ensuite grugée par des aventuriers, vieillit, devint pieuse, et mourut dans la retraite, entourée de chats, de chiens, d'ara et d'un sigisbée platonique. Il n'y a rien en tout cela que de prévu.

Le Dr. Graham fit le premier Biscuit Graham, mais il incombait à la National Biscuit Company de faire les premiers et les seuls Biscuits Graham que les gens veulent réellement manger.

ETIQUETTE ROUGE
GRAHAM CRACKERS
En paquets à l'épreuve de la moisissure
NATIONAL BISCUIT COMPANY

Le comte G. Gallina

AMBASSADEUR D'ITALIE

Le choix du gouvernement italien pour l'ambassade de Paris s'est définitivement arrêté sur le comte Gallina, actuellement ambassadeur à Tokio. Après le refus du marquis Visconti-Venosta, il a été jugé comme le diplomate pouvant être le plus sympathiquement accueilli en France. Très au courant des affaires d'Orient—où certains voulaient vainement chercher des occasions de discorde entre l'Italie et la France,—le comte Gallina est mieux que personne à même de les traiter et de les mettre à leur véritable plan dans la politique générale.

Le comte Gallina a géré par intérim l'ambassade de Paris au rappel de Ressmann. En fouillant aux archives du quai d'Orsay, on trouverait certainement la lettre dans laquelle le chargé d'affaires d'Italie avisait le ministre d'alors (c'était M. Hanotaux) que le gouvernement de Rome désignait le comte Tornielli comme son nouvel ambassadeur. Cette lettre était signée : Gallina. Le comte Gallina eut-il alors le pressentiment qu'il serait un jour le successeur du diplomate dont il annonçait la nomination, suivant les formes protocolaires ?

Avant d'aller à Tokio, le comte G. Gallina a dirigé la légation de Pékin. Il y est arrivé peu de temps après que M. Pichou venait d'être nommé à la résidence de Tunis. Mais si les hasards de la carrière diplomatique n'ont pas encore mis en présence le ministre des affaires étrangères de France et le nouvel ambassadeur d'Italie, ils ne sont point des inconnus l'un pour l'autre ; car des amis communs leur ont inspiré, depuis longtemps déjà, des sentiments d'estime réciproque et le vif désir de travailler ensemble à maintenir l'amitié franco-italienne.

L'ambassade de Saint-Pétersbourg fut offerte naguère au comte Gallina ; mais, après la légation de Pékin, il jugea qu'il pouvait rendre de plus grands services à son pays en allant à Tokio, puisqu'il aurait dans ce poste l'emploi immédiat de son expérience des choses d'Extrême-Orient. Ce scrupule et ce dévouement professionnels permettent de juger le caractère du nouvel ambassadeur d'Italie à Paris.

Comme son prédécesseur, le comte G. Gallina est Piémontais. Issu d'une excellente famille aristocratique, il est donc choisi dans cette pépinière brillante qui garde les plus pures traditions de Cavour et de la belle époque du "risorgimento." Bien qu'il ait à peine cinquante-six ans, il compte déjà vingt-huit années de services qui méritaient le couronnement d'une grande ambassade en Europe.

Nous savons que le baron Allioti, qui gère l'ambassade depuis la mort du comte Tornielli, sera allé—profitant de la réception diplomatique—annoncer à M. Pichon les vues du gouvernement de S. M. le roi Victor-Emmanuel.

On sait d'avance que le gouvernement français réserve le meilleur accueil au comte Gallina et qu'il apprécie hautement le soin particulier que le roi d'Italie et M. Tittoni ont mis à choisir un ambassadeur de premier ordre et animé de sentiments très amicaux pour ce pays.

WEST END.

Il y avait beaucoup de monde hier soir à West End pour applaudir la musique de l'orchestre Lombardo, les chansons avec projections de Kaspar Weick, le chant de morceaux d'opéra et les scènes animées du cinématographe.

L'orchestre n'a pas de programme préparé pour ce soir, il exécutera les morceaux réclamés par le public.

SUICIDE.

Henry Krewit, un boucher âgé de 70 ans et demeurant rue Annonciation, 4631, s'est suicidé hier matin en se jetant dans le fleuve. Il était sorti de chez lui à quatre heures du matin. Il s'est rendu sur la levée au pied de la rue Bordeaux et s'est jeté à l'eau. Son corps n'a pas été retrouvé. Krewit laisse un fils et une fille.

La Louisiane à l'Exposition de Jamestown.

La commission de la Louisiane à l'Exposition de Jamestown, qui était composée de MM. le col. Charles Schuler, président, le général T. W. Castleman, vice-président, Robert Glenk, secrétaire, le Dr Wm C. Stubbs, commissaire exécutif, et le professeur Wm R. Dodson, publie le rapport qu'elle a adressé au gouverneur Newton C. Blanchard.

Ce rapport établit que la Louisiane a occupé un très bon rang dans l'exposition de Jamestown, et que ses exposants ont obtenu de nombreuses et hautes récompenses. 51 médailles d'or, 37 médailles d'argent et 34 médailles de bronze leur ont été décernées.

3,500 Louisianais se sont inscrits au Pavillon de la Louisiane durant l'exposition.

Le crédit de $20,000 alloué par la législature n'a pas été épuisé. Il y a un reliquat de $2,437.67 déposé à la Canal-Louisiana Bank.

Le Musée de l'Etat.

Le Bureau des Conservateurs du Musée de l'Etat de la Louisiane a adressé il y a quelque temps son premier rapport biennal au gouverneur Blanchard et à l'assemblée générale, et le publie maintenant. Ce rapport renferme l'historique de la fondation du musée, de la législation qui y a trait, des travaux exécutés depuis sa fondation. Il s'y trouve aussi une liste complète des objets qui sont exposés : souvenirs historiques, œuvres d'art, produits, etc.

Quoique de fondation récente le musée de l'Etat de la Louisiane est extrêmement intéressant, et il fait honneur à ceux qui l'ont organisé.

Le bureau des conservateurs est composé comme suit :

MM. T. P. Thompson, président, Prof. Alcée Fortier, vice-président, W. O. Hart, gén. J. B. Levert, gén. W. D. Gardiner, Hon. H. L. Gueydan, Frank M. Miller, Prof. R. S. Cocks, J. W. Frankenbush. Sont membres ex-officio le gouverneur de la Louisiane, le maire de la Nouvelle Orléans, le commissaire d'agriculture et d'immigration, le directeur des stations d'expérimentation.

Le directeur et trésorier est le Dr William C. Stubbs. M. Robert Glenk en est le secrétaire.

Assemblée Générale de la Louisiane.

Baton Rouge, 22 mai.

SENAT.

Vingt-trois membres sont présents à l'ouverture de la séance du sénat à midi.

Des rapports favorables sont déposés sur le bill Favrot relatif aux encanteurs et le bill O'Connor fixant les honoraires du greffier de la cour d'appel.

Sur motion de M. Gleason la chambre requiert le comité de formuler les règlements permanents d'ici six jours.

Après une séance exécutive durant laquelle la nomination de M. Smith aux fonctions d'agent spécial de l'auditeur d'Etat est ratifiée, la résolution Beggs relative aux besoins des soldats confédérés est votée.

Le sénateur McCulloch dépose des amendements à deux articles de la loi de 1881 sur les impressions. Ces amendements ont été préalablement approuvés par le gouverneur, le lieutenant gouverneur et le sénateur Favrot. Ils sont basés sur cette théorie que ce n'est pas le contrat qui est défectueux mais la méthode d'exécution.

Le lieutenant-gouverneur Lambremont nomme les sénateurs Drew et Perrin membres du comité d'enquête sur le contrat des impressions.

Sur proposition de McCulloch le sénat s'ajourne à lundi à midi.

CHAMBRE.

Le colonel Wall, a annoncé le dépôt prochain du bill établissant la prohibition des liqueurs dans tout l'état, excepté la Nouvelle-Orléans. Le représentant d'East Feliciana a accepté de présenter et de défendre le projet de loi des ministres protestants de Shreveport devant la chambre. Il y avait soixante-dix-neuf membres présents lorsque le président Dupré a ouvert la séance à neuf heures du matin.

Sur proposition de M. Johnson, de Washington, et pour répondre aux demandes, la chambre ordonne l'impression de mille exemplaires en brochures du discours d'inauguration du gouverneur Sanders.

Avis de dépôt des bills suivants est donné :

Par M. Ventress, pour la protection du gibier à plume et l'établissement d'une licence de chasseur.

Par M. Comiskey, pour la protection du gibier.

Par M. Dougherty, fixant au 1er juin l'entrée en fonctions des fonctionnaires de l'état et des paroisses; autorisant le commissaire d'agriculture à nommer un instructeur pour les collèges agricoles ; pour la protection du gibier et du poisson.

Par M. Comisky, fixant à $10,000 le minimum d'indemnité pour la perte d'une vie humaine par négligence.

Par M. Wall, amendant l'article 3124 du code civil revisé permettant de donner des bestiaux en nantissement sans les livrer.

Les bills suivants sont déposés :

Par M. Bruner, interdisant le port d'armes à feu aux jeunes gens âgés de moins de seize ans.

Par M. Chauvin, pour la protection des sous-entrepreneurs et des ouvriers dans la construction des bâtiments.

Par M. Middleton, requérant un personnel complet dans les trains.

Par M. Claiborne, créant une commission d'ostéopathie.

Le bill Dougherty relatif aux frais de la session est adopté.

Sur proposition de M. Atkinson la chambre s'ajourne à lundi à midi. C'est la première fois depuis plusieurs sessions que la chambre décide de siéger le lundi à midi.

Examen des comptes du Bureau de Santé d'Etat.

M. Archibald M. Smith, l'auditeur d'état ambulant dont la nomination a été ratifiée hier par le sénat à Baton Rouge, a reçu aussitôt du gouverneur Sanders l'instruction d'examiner les comptes du Bureau de Santé d'Etat qui, d'après certains bruits, sont en mauvais état.

M. Smith est arrivé hier soir à Baton Rouge, et selon toutes probabilités il viendra ce matin à la Nouvelle Orléans pour commencer son examen.

Il y a, paraît-il, un déficit d'environ $3000 dans les comptes du Bureau de Santé, déficit qui a été annoncé il y a quelques mois, après que le Dr Irion, président du Bureau de Santé, eut destitué le secrétaire W. S. Ingram.

Accusation de Vol.

Mme Joséphine Whitmeyer, que le recorder Fogarty a récemment condamnée parce qu'elle tenait une maison de débauche au numéro 2344 de la rue Annonciation, est accusée de vol par Mary Perkins, une jeune femme qui a demeuré chez elle.

Mary Perkins dit qu'en quittant la maison de Mme Weitmeyer elle y a laissé une malle, et que lorsqu'elle la fit enlever ces jours-ci elle constata que plusieurs articles de valeur qu'elle renfermait avaient disparu.

Un ordre de perquisition dans la maison de Mme Whitmeyer a été délivré par la cour.

L'Immigration.

Les planteurs de la Louisiane comptent sur d'abondantes récoltes et leur prospérité sera grande s'ils peuvent se procurer la main d'œuvre nécessaire. Dans le but d'obtenir tous les ouvriers dont ils auront besoin, ils ont demandé l'aide de toutes les associations d'immigration de l'état, et des efforts vont être faits pour attirer plus d'immigrants en Louisiane.

Le comité exécutif de la Ligue d'Immigration de la Louisiane s'est réuni hier matin et a voté des résolutions approuvant les efforts en faveur de l'immigration et requérant la législature d'allouer un crédit annuel de $10,000 au département du commissaire d'immigration.

SON CAS DECLARE INCURABLE

Eczéma Met son Corps au Vif—Vie Intolérable—Mis dans du Plâtre—Renvoyé des Hôpitaux sans Espoir.

SOUFFRIT 14 ANS
GUERI PAR CUTICURA

"De l'âge de trois ans jusqu'à l'âge de quinze ans, un eczéma du plus mauvais genre rendit la vie intolérable à mon fils Owen. Il était très bien quand une éruption rouge se déclara sur son front. Mais tout d'abord nous n'en fûmes pas alarmés. Elle s'étendit bientôt, cependant, sur sa tête et ses épaules et le fit beaucoup souffrir. Je le menai chez un médecin et j'essayai une demi-douzaine d'autres traitements avec le même résultat : aucune amélioration. La maladie avait graduellement gagné presque tout son corps qui était au vif. Nous avions à l'attacher dans son lit pour l'empêcher de s'écorcher pendant son sommeil. Ses douleurs ne peuvent pas être décrites. Personne ne croyait que nous aurions élevé cet enfant. Le médecin du régiment, un homme très habile, prononça le cas désespéré ; le seul espoir, disait-il, était qu'il usât la maladie, s'il vivait assez pour cela. Nous le fîmes entrer dans des hôpitaux quatre fois et son cas fut déclaré un des plus mauvais, sinon le plus mauvais, qui eut jamais était admis. Il fut renvoyé de tous comme incurable ; de fait il empirait à chaque traitement. Dans un des hôpitaux on le mit dans du plâtre ce qui parut aggraver terriblement son mal. Il avait si mauvaise mine que personne n'aimait à s'en approcher et la vie lui était à charge. Après qu'il eût essayé tous les remèdes nous étions arrivés à perdre presque tout espoir de guérison. Nous achetâmes il y a six mois un assortiment de Savon, Onguent et Pilules Résolutives Cuticura que nous lui fîmes prendre avec persévérance. Le résultat fut vraiment merveilleux et il est aujourd'hui parfaitement guéri, sa peau n'ayant pas une seule tache. Mme Lily Hedge, 51, Vaughan Road, Coldharbour Lane, Camblewell Green, Angl., 12 Jan. 1907."

Les Remèdes Cuticura sont vendus dans le monde entier. Potter Drug & Chem. Corp., Seule Props., Boston.

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 94 Commencé le 5 février 1908

BELLE-AMIE

GRAND ROMAN INEDIT

PAR PAUL ROUGET

QUATRIÈME PARTIE

LES SACRIFIES

III

UNE GOUVERNANTE DÉVOUÉE

Suite.

Madame Verlet et Henriette arrivaient par un de ces sentiers ....Jacqueline et Anna par l'autre.

Elles devaient forcément se croiser.

Anna lança à la vieille dame un regard hostile et qui prouvait qu'elle n'avait pas oublié la fameuse scène du mouchoir.

Jacqueline allait s'arrêter.

Un sourire, déjà était à ses lèvres, à l'adresse d'Henriette. Et celle-ci répondait à ce sourire.

Anna, sèchement, déclara :

—N'oubliez pas, Jacqueline, ce que votre maman nous a défendu. Ce serait très mal de désobéir.... nous ne devons causer à personne.

Ce mot "personne" elle le prononça en pinçant les lèvres et sur un ton de souverain mépris.

Le front de la fillette se rembrunit. Le sourire disparut de sa bouche.

Et le geste de joie, commencé, resta inachevé ; son élan fut arrêté net.

Elle se contenta de dire :

—Bonjour mademoiselle Henriette... bonjour madame.

Et elle passa.

Anna n'eut même pas une inclination de la tête.

Elle garda le front haut, donnant à son visage un aspect dédaigneux.

—C'est bien fini, vous voyez, murmura Henriette, immobile et désolée en soupirant.

Et madame Verlet, avec un haussement d'épaules, à l'adresse d'Anna ;

—Pimbêche, va!

Mais elle ne s'attarda pas à regarder la bonne.

Ses yeux s'attachaient encore, de même que l'autre jour, à la petit Jacqueline.

Et il semblait que leur expression changeait aussitôt.

..Qu'ils s'emplissaient comme d'une clarté soudaine.... d'une flamme étrange.

Quels sentiments à la vue de cette fillette pouvaient donc s'éveiller en elle ?

Aucun lien ne la rattachait à la petite Jacqueline.

Alors, pourquoi cette émotion en sa présence ?

Pourquoi ce tremblement qu'elle ne maîtrisait qu'incomplètement ?

Songeait-elle devant cette jolie enfant qu'elle eût pu jadis, elle aussi, si elle l'eût voulu, connaître les joies de de la maternité ? Songeait-elle qu'elle avait volontairement gâché sa vie, qu'elle s'était condamnée elle-même à la solitude, à la tristesse ?

Mais alors pourquoi en présence d'Henriette ne manifestait-elle pas ces mêmes sentiments ?

Pourquoi ne se départissait-elle pas de son calme ?

Tout cela était énigmatique.

C'était un mystère de plus dans l'existence de cette femme.

Quand Jacqueline et Anna eurent disparu, elle poussa un gros soupir et seulement alors elle se retourna vers Henriette.

Il fallut rentrer, la petite malade se disant soudainement beaucoup plus souffrante.

Elle ne mentait pas. Elle eut cette nuit-là un fort accès de fièvre qui, le lendemain, la cloua sur son lit, les pommettes plus rouges, les yeux plus brillants encore, la toux plus rauque, plus saccadée.

Le malheureux père, penché vers elle, une détresse infinie au fond du regard, songeait :

—Il n'y a pas d'amélioration ; le mal s'aggrave, au contraire, un peu plus de jour en jour ; elle s'en va, ma pauvre petite, elle s'en va !

"Et, comme les médecins l'ont déclaré, nous aurons beau faire, nous ne la sauverons pas.

"Un jour prochain ce sera la fin, elle fermera ses beaux yeux et je resterai seul, tout seul sur la terre.

"Ah ! pourquoi Dieu veut-il de telles choses ? pourquoi permet-il de tels crimes !

Et il lui fallait un grand effort de volonté pour retenir les larmes qui montaient à ses yeux.

En l'absence de madame Verlet, Ramberty questionna sa fille au sujet de sa gouvernante.

Henriette était-elle satisfaite d'elle ? La vieille dame se montrait-elle douce, prévenante ?

L'enfant répondit affirmativement. Mais elle avoua aussi cette scène du Point de vue..... où madame Verlet s'était montrée ridicule, où, par sa faute, Henriette avait perdu là une petite amie avec laquelle elle eût été par la suite infiniment heureuse de jouer.

Monsieur Ramberty comprit-il le motif qui avait poussé cette femme à retirer le mouchoir d'Henriette des mains de cette petite Jacqueline ?

Peut être, mais il n'en laissa rien paraître.

Les enfants, même ceux qui ont un cœur excellent, n'oublient pas facilement la peine qu'on leur a faite.

Il en fut ainsi pour Henriette qui cessa de manifester à la vieille dame la confiance et la sympathie qu'elle lui avait tout d'abord témoignées.

Madame Verlet le remarqua ; et elle en prit ombrage.

Elle en parla à M. Ramberty qui lui fit part de l'aveu de sa fille.

Justement, cette cousine d'Henriette, cette nièce du négociant et dont celui ci avait entretenu Dormeuil lors de son entrée en fonctions annonçait sa prochaine arrivée.

Madame Verlet n'ignorait pas que du jour où cette parente serait au chalet des Oliviers, elle n'y devrait tout naturellement plus rester.

En secret, elle se préoccupa donc de trouver une autre place. Mais à Sainte-Maxime même, il n'y avait rien. Il lui fallut chercher plus loin. A Saint-Raphaël, on lui promit de lui procurer ce qu'elle désirait.

Mais il lui fallait quitter ce pays pour lequel elle éprouvait une sympathie, une attirance aussi étrange, semblait-il, qu'irraisonnée.

Et c'était de cela qu'elle éprouvait le plus vif, le plus profond chagrin.

Un soir, Ramberty, un peu embarrassé, le visage exprimant visiblement une certaine gêne, appela madame Verlet dans la pièce où il l'avait reçue lors de son arrivée.

Il tenait une lettre à la main.

Déjà la gouvernante avait deviné ce que le brave homme allait lui dire.

Il balbutiait :

—Je suis fort ennuyé, madame Verlet, de vous faire part d'une nouvelle je vous avais laissé pressentir lorsque nous sommes tombés d'accord au sujet de la garde par vous de ma pauvre enfant.

"Vous devinez sans doute ce à quoi je fais allusion ?

—Oui, répondit la gouvernante, vous voulez m'avertir que vous ne pouvez plus me garder chez vous.

—A mon grand regret, croyez le bien, madame Verlet, car je vous déclare en toute franchise que je n'ai eu qu'à me louer de vous, de vos bons services, et que je vous serai éternellement reconnaissant de la sollicitude que vous n'avez jamais cessé de témoigner à ma pauvre petite Henriette.

"Mais ma nièce, dans cette lettre que je viens de recevoir, m'annonce son arrivée pour la semaine prochaine.

"Alors... vous comprenez....

Il balbutiait les derniers mots plutôt qu'il ne les prononçait....

Et la gouvernante, touchée de son embarras :

—Je comprends très bien, monsieur Ramberty, et je ne peux pas vous en vouloir de ce que vous me dites là.

"J'étais prévenue d'avance par vous, et vous n'avez, en me congédiant, rien à vous reprocher.

"Je partirai en faisant des vœux pour le rétablissement de la santé de votre chère petite.

—Hélas ! murmura le malheureux père.

Quelques jours plus tard, madame Verlet quittait le chalet des Oliviers, embrassait la petite Henriette, lui promettant qu'elle reviendrait la voir.

Elle ne parvenait pas à dissimuler complètement sa peine.

Monsieur Ramberty, après lui avoir réglé ce dont il lui était redevable, la remercia de nouveau, puis étreignit fortement ses mains dans les siennes.

Elle ne put que lui dire :

—Courage, monsieur, courage et espoir !

Lui, ne répondit même pas.

Il eût éclaté en sanglots.

A la gare, où elle avait fait transporter sa malle l'ex-duègne ne prit pas le train qui était en